



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Surfaçage de deux pistes sur le secteur de Pré Rond

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés	Pistes de ski d'une superficie de 4 hectares hors site vierge.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à du surfaçage de portions de deux pistes sur le bas du secteur de Pré rond.
Les deux pistes concernées sont la piste des Marmottes et la piste des Bouquetins.

4.2 Objectifs du projet

Le secteur de Pré Rond est un secteur destiné avant tout au débutant, débutant-confirmé. Il est dévolu à une utilisation par les scolaires et les ski-club de la vallée du Grésivaudan. Un nouveau tapis a été construit sur le front de neige en ce sens.

L'objectif est donc d'engager le surfaçage de ces deux portions de piste de façon ponctuelle (reboucher les trous et raboter certaines bosses) pour permettre le passage des dameuses et ainsi pérenniser les activités des ESF, scolaires et ski-club toute la saison hivernale (notamment pour les débuts ou les fins de saison où la couverture neigeuse est la plus faible).

Après visite de site, le projet a été revu en fonction des enjeux (présence espèce protégée, présence périmètre de captage rapproché à proximité et objectifs fonctionnels). La largeur souhaitée est de 22m pour le passage de 5 à 6 dameuses. Cette largeur permet aux débutants d'effectuer leur virage en toute sécurité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La reprise de portions de piste par du surfaçage au moyen de petites pelles. Les volumes de terre sont équilibrés sur chaque zone. Il n'y a pas d'apport de matériaux ou de matériaux excédentaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet étant sur des pistes existantes, l'utilisation en phase d'exploitation reste inchangée hormis l'amélioration de l'entretien de la piste pour la pérennisation du ski débutant sur ce secteur très fréquenté par les ESF, les scolaires et les ski-Club en début et fin de saison.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration de travaux auprès des services de la Mairie de la Chapelle-du-Bard. Il ne fait pas l'objet d'une demande d'autorisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet ne fait pas l'objet d'une demande d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surfaçage des pistes	19 755 m ²
Hauteur max d'affouillement	0,5m à 1,0m
Hauteur max d'exhaussement	0,5m à 1,0m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

38580 La chapelle du Bard

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 6 ° 7 ' 48 " 16 Lat. 45 ° 24 ' 18 " 95

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 7 ' 51 " 52 Lat. 45 ° 24 ' 1 " 32

Communes traversées :

La Chapelle du Bard

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les travaux sont réalisés sur des pistes existantes, l'usage actuel est donc lié à la pratique du ski et à du pâturage de bovins.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La Chapelle du Bard est soumise à une carte communale qui autorise ce type d'aménagement.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concernée par le ZNIEFF de type II n°3821 "Massif de Belledonne et chaînes des Hurtières".
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de la zone humide inventoriée par le conservatoire d'espace naturels d'Isère (n°38BB0004 "Pré rond"). Une partie de la piste Bouquetin se situe dans le bassin d'alimentation de cette tourbière.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chapelle du Bard est concernée par un plan de prévention des risques Naturels. Cependant, la zone de projet n'est pas couverte par le PPR de la commune.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne à la marge le périmètre rapproché du captage de la Vieille Ramée situé sur l'autre versant. Un courrier sera envoyé à l'Agence Régionale de la Santé pour information et préconisations.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Flore : le Lycopode des Alpes a été observé à proximité des deux pistes marmotte et bouquetin. Les travaux sur les pistes n'impacteront pas cette espèce.</p> <p>Faune : le calendrier de travaux sera adapté (automne) pour éviter tout dérangement d'espèces nicheuses sur la zone.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des activités agropastorales sont présentes sur la zone. Les travaux (automne) n'auront pas d'impact sur ces pratiques, les travaux ont été redescendus en vallée. Toutefois, les surfaces reprises ne pourront plus être pâturées avant la reprise de la végétation. Une information sera réalisée avec l'alpagiste pour trouver des espaces de report (possibilité importante autour de la zone).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La période de travaux peut être source de bruit. Le surfaçage et le passage d'engins pourront engendrer des nuisances sonores. Les travaux ayant lieu à l'automne date où les activités touristiques sont les moins importantes, les effets sont faibles. A noter, il n'y a pas de résidence d'habitation sur le secteur de Pré-rond.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des activités agropastorales sont présentes sur la zone. Les travaux (automne) n'auront pas d'impact sur ces pratiques, les travaux ont été redescendus en vallée. Toutefois, les surfaces reprises ne pourront plus être pâturées avant la reprise de la végétation. Une information sera réalisée avec l'alpagiste pour trouver des espaces de report (possibilité importante autour de la zone).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à du surfacage ponctuel de deux pistes afin de supprimer les irrégularités des pistes lors des saisons où le couvert neigeux n'est pas assez important pour réaliser un travail avec la neige.

Des inventaires naturalistes ont été réalisés pour préciser les enjeux de la zone.

En ce qui concerne les habitats, les pistes étant déjà existantes, l'impact sur les habitats est considéré comme faible.

Une espèce végétale protégée a été observée sur la zone d'étude : le Lycopode des Alpes au niveau de la piste Ecureuil. Le projet sur la piste a donc été abandonné au vu des enjeux floristiques (variante n°1).

En ce qui concerne la faune, des espèces sensibles ont été observées sur la zone. La zone de projet est une zone de nourrissage, de nidification et d'hivernation pour ces espèces sensibles. Cependant, les travaux sont prévus pour fin octobre/début novembre. Le calendrier de travaux évite donc la période sensible de ces espèces. L'impact sur la faune est donc considéré comme faible.

Une partie de la piste se situe au niveau de la limite du bassin d'alimentation de la tourbière. Afin d'éviter tout impact sur cette zone humide, les travaux devront être stoppés lors d'orages ou de pluies importantes.

Le projet est concerné à la marge par un périmètre de protection rapproché de captage. Cependant, le projet n'est pas situé sur le même versant que captage. Des précautions de chantier seront prises (cunettes, pas de travaux lors d'épisode pluvieux ou d'orage, pas de stockage d'engin à proximité de cet espace). Les effets sur le captage sont considérés comme faibles. Un courrier est toutefois envoyé à l'Agence Régionale de la Santé.

Les enjeux de la zone sont bien définis. Les travaux réalisés fin octobre/début novembre permettent d'éviter les enjeux sensibles de la zone. Ainsi, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
17TEC0507-A - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE PROJET DE PRE ROND - SEPTEMBRE 2017

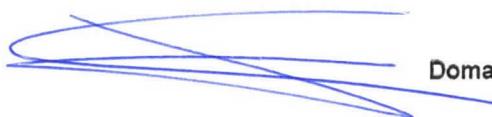
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ALLEVARD

le, 14/09/2017

Signature



**Domaines skiables communautaires
du Grésivaudan**

Les Cortillets - Prapoutel
38190 Les Adrets
RCS Grenoble 829 231 802